

FORMATION

NOUVEAUTE : DEVENIR MEMBRE DE LA FORMATION SPECIALISEE (CST)

Format d'intervention

 Présentiel

Mode d'intervention

 Intra


Votre secteur d'activité

 Territorial

Vous êtes

Membre siégeant dans la formation spécialisée du comité représentant le personnel d'une collectivité territoriale ou représentant la collectivité

Date et lieu

 sur demande

• 5 jours: 09h00 – 17h00

Tarifs

 Intra : devis sur demande

Référence OV77

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les règles de fonctionnement de l'instance
- Acquérir les bases et repères nécessaires en santé et sécurité au travail
- Etre en capacité d'intervenir dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels
- Appréhender les attributions de la formation spécialisée du comité et de savoir les mettre en œuvre sur le terrain
- Se familiariser avec les outils à la disposition de la formation spécialisée du comité pour mener sa mission efficacement
- Se positionner au sein de la ou des collectivités

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Formation animée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en prévention des risques professionnels.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Programme élaboré à partir de la réglementation relative à la formation obligatoire et aux missions de membre de la formation spécialisée.
- Formation de 5 jours organisée en 2 sessions pour laisser le temps de mettre en pratique
- Alternance d'apports théoriques, retours d'expérience et mises en situation.
- Participation active des stagiaires
- Réflexions en groupe – échanges – brainstorming – jeux pédagogiques

PROGRAMME

1- La santé, la sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale

- Les définitions essentielles de la santé et de la sécurité au travail
- Les enjeux de la prévention
- Les bases réglementaires de la santé et de la sécurité au travail
- Les principes généraux de la prévention
- Les acteurs de la prévention dans la FPT

2 - La formation spécialisée du comité

- Son rôle au sein de la collectivité territoriale
- Sa composition et sa mise en place
- Son fonctionnement et le fonctionnement de la ou des formations spécialisées de site ou de service
- Ses attributions

3 - L'évaluation a priori des risques professionnels

- Les textes réglementaires applicables à la fonction publique territoriale
- Les objectifs de l'évaluation des risques professionnels
- Focus sur certains risques : physiques au travail et l'ergonomie des postes, les risques chimiques, les risques psychosociaux
- La méthode de travail, la gestion de projet et le rôle de la formation spécialisée du comité dans la démarche
- La détection des risques par l'accès aux documents

4 - L'évaluation a posteriori des risques professionnels

- Les obligations de l'employeur autour des accidents du travail
- Les prérogatives de la formation spécialisée du comité en matière d'analyse d'accident
- La méthodologie d'analyse des accidents

5 - La consultation des agents et la communication de la formation spécialisée du comité

- Généralités sur la communication et la consultation
- La formation spécialisée du comité et la communication : quoi, quand et vers qui donner de l'information
- La culture prévention dans la collectivité

6 - L'élaboration et le suivi du plan d'actions

- La recherche des solutions d'amélioration
- La formalisation et le suivi du plan d'actions de la formation spécialisée du comité

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS
CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15 - www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335
171 096 RCS Bourges - Siège social : Route de Creton -
18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr - Organisme
de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès
du Préfet de région

